

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

---

COMMUNE (S) DE NORRENT FONDES

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

---

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

relatif : EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SARL  
EOLIENNES DU PONT D'HERTE - NORRENT FONDES ET  
RELY - INSTALLATIONS CLASSEES

.....

.....

.....

.....

- Nous Bertrand COCC, Maire de la commune de NORRENT-FONTÈS  
avons ouvert le présent registre mis à la disposition du public  
pour la durée de l'enquête.

Fait à NORRENT-FONTÈS le 08/09/2020.



*[Handwritten signature]*

- Nous Pierre-Yves DANBRONE, Commissaire ENQUÊTEUR avons  
côté et paraphé le présent REGISTRE - Mis à la disposition du Public  
fait à Norrent Fontès le 9/9/2020

*[Handwritten signature]*

OBJET DE L'ENQUÊTE :

~~DEMANDE~~ D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN  
PAR LA SARL EOLIENNES DU MONT D'NIETTE  
NORMENT FONTES ET RELY  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du : 29/6/2020 de Monsieur le Maire de : \_\_\_\_\_  
DEPT. BICURÉ - GR. 2020-133 de M. le Préfet - de :  (1)  
CAS DE CONTRAITS :  (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : DANBRAIN Pierre-Yves  
Profession : RETENUE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Durée de l'enquête : 31 jours  
Date d'ouverture : du : 9/09/2020 au : 9/10/2020 inclus  
Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 19 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : AU SIEGE DE L'ENQUÊTE EN MAIRIE DE NORMENT-FONTES.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : CF Annexe Préfectorale Préfecture 62,  
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux. site INTERNET des services de l'ETAT  
LES ANIMÉS CONCERNÉS.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :  
Le 9/9/2020 de 9 heures 00 à 12 heures 00  
" 14/9/2020 " 14 " 00 " 17 " 00  
" 22/9/2020 " 9 " 00 " 12 " 00  
2/10/2020 " 14 " 00 " 17 " 00  
9/10/2020 " 15 " 00 " 18 " 00  
cocher la case correspondante.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 9/09/2020 de NEUF heures 00 à 12H heures 00

1/ OBSERVATIONS DE M. ROCHE PASCAL, demeurant 17 rue DE LA  
COUÉE à Ligny Les Aïeux qui souhaite connaître LA  
(HAUTEUR DES PÔLES ET) LA HAUTEUR DU ROTOR ET LA  
LONGUEUR DES PÔLES. "JE SUIS INQUIET CONCERNANT LE  
COURS DE MIGRATION DES PIGEONS" Je suis propriétaire  
de la parcelle de bois située à 200m environ de L'É  
-0678 07 8138 (Tel)

Mr Roche

2/ observation de N. Pouille Jean-Yves demeurant n° 34  
Rue 143 à Normant-Fontes. Je suis venu me renseigner sur  
le projet et je souhaite indiquer qu'il me semble que cela  
fait beaucoup d'efforts dans le secteur géographique  
de nos communes

M Pouille

2eme JOURNÉE

Le 14/09/20 14H00 à 17H00

3/ M. TOURSEL YVES, demeurant 2 rue Jules Verne  
64190 Normant Fontes. Je me renseigne simplement  
sur ce projet auquel je ne suis pas opposé

Toursel



3

3<sup>ème</sup> JOURNÉE

Le 29 SEPTEMBRE 2020 - 9H00 à 12H00

4/ Madame Edith DEFRANCE 48 Grand'me 62190 RELY.

Je suis tout à fait favorable à ce projet d'implantation d'éoliennes pour des raisons écologiques.

5/

Je suis Monsieur LOMBARTE Jean Michel, résidant à Rely depuis 10 ans, à l'époque où furent implantées les premières éoliennes. J'habite moi-même à proximité d'une éolienne. Je ne subis pas de grande nuisance sonore, bien mais en tout cas que l'autoroute toute proche l'est aussi secourue de main de la commune de Rely, jamais aucun citoyen n'est venu se plaindre en mairie. Connaissant parfaitement les ressources fiscales de la commune, je ne peux négliger l'impact qu'auraient ces éoliennes sur les finances communales.

Sur un autre aspect je préfère avoir ces éoliennes plutôt que la centrale nucléaire de Gravelines. D'un point de vue esthétique, il ne me semble pas qu'une éolienne soit plus disgracieuse qu'une ligne haute tension.

*Lombarte*

4<sup>EME</sup> JOURNÉE

VENDREDI 2 octobre 2020 14/17H

6/ M. BAREL ANDRÉ, 9 route départementale 943 à Norant font  
Je suis pour le projet et je souhaite obtenir de la  
documentation concernant les éoliennes pour les particuliers  
mont tel est le 03 2102 9865

7 - M. DEFLECROIX Michel, 19 Rue de Nédon 68120 RELY  
Je soutiens le projet concernant les éoliennes dans l'intérêt  
des particuliers et des communes concernées. Me -

5<sup>EME</sup> JOURNÉE VENDREDI 9 octobre 2020 15H

8 M. CARON Pierre Jean, 6 Bois Rue de l'Yvon  
RELY Je soutiens le projet éolien

9) BEAURAIN Béatrice, RELY je soutiens le projet de faire éolien

10/ M. DURU Michel RUE DE LA MAIRIE à ESTREÉ-BLANCAIE  
NOUS DEPOSE UN COURRIER DE DEUX PAGES NUMEROTÉES  
UN ET DEUX ET UNE ANNEXE INTITULÉE LES PERIMETRES  
DE PROTECTION L'ENSEMBLE CI-JOINT ANNEXÉ

11/ SE PRESENTE Monsieur DEQUENE Jean Luc habitant  
2 rue du 8 mai à Norant-Fontès qui nous dépose  
un courrier de trois pages comportant Remarques  
et plans ci joint annexé

12/ SE PRESENTE Mme DUNAMEL ISABELLE habitant 4 grande  
rue à Ligny les Aïres qui nous dépose un courrier  
d'une page (recto) favorable au projet ci joint  
annexé au nom de M. et Mme DUNAMEL Olivier

DARU Michel  
Rue de la mairie  
Estrée-Blanche

Mont d'Hiette  
Normant-Fontes/Rely

1/2

Messieurs,

Je suis opposé à ce projet éolien :

- ① Les projets éoliens portés par des sociétés financièrement très puissantes, génèrent des tentatives de corruption et des prises illégales d'intérêt de la part des élus locaux.
- ② Notre Région durement touchée par les guerres, épuisée par la production de charbon qui a permis à la France de se relever doit subir aujourd'hui une nouvelle épreuve : la destruction de ses campagnes et de ses paysages.
- ③ L'éolien, devant l'émergence de nouvelles technologies (hydrogène) aura une vie de 15 ans. Dans quinze ans, qui effacera de nos paysages ces carcasses abandonnées ?
- ④ La France doit mobiliser ses ressources financières pour relever le pays et non pour enrichir scandaleusement, par d'énormes subventions, des sociétés souvent étrangères dont le seul objectif est le profit.

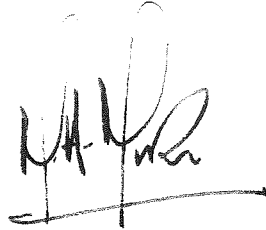
2/2  
⑤ Le peuple des campagnes, longtemps silencieux, est aujourd'hui en révolte contre les politiciens qui veulent capter les votes écologistes.

Notre révolte se fera en appelant énergiquement à voter contre la réélection de Monsieur Macron.

⑥ Ce projet se situe dans le cône de vues du château de Lièvres (MHI) (document joint N°1)  
l'étude des cônes de vues a été réalisée par les services de l'Etat en 2005.

Comme celles de Rely, ces éoliennes seront parfaitement visibles du château de Gréminil (MH CLASSÉ).

Sincères salutations








# Les Périmètres de Protection.

## 240 Estrée Blanche et Liettres



1 : 1 Km (5 Km)  
2 : 5 Km

-  Périmètre du château et parc.
-  Rayon de servitude de 500 mètres.
-  Cône de vue.



# MRAE

## Mission régionale d'autorité environnementale Région Hauts-de-France

### → Synthèse de l'avis

**1/ Les éoliennes ne seront pas positionnées sur un plateau ou sur les crêtes de collines** comme ce qui est indiqué dans les différents dossiers. Mais bien, dans la pente et à l'intérieur de la cuvette du versant à l'ouest de Norrent-Fontes (Sur les contreforts de l'Artois). Car, Norrent-Fontes a la particularité d'être au centre d'une immense cuvette ayant la forme d'un fer à cheval et fermée au ¼, sauf coté Est, coté marais, donc coté « village d'Ham-en-Artois ».

Le projet, porté par la société « Eoliennes du Mont d'Hiette » (VENTIS), concerne l'installation de 4 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3 MW pour une hauteur de 149,85 mètres en bout de pale et trois postes de livraison sur le territoire de Norrent-Fontes et Rely situé dans le département du Pas-de-Calais.

Le projet s'implante sur l'entité paysagère des plateaux artésiens du Pas-de-Calais. Le site est localisé au sein de vastes plateaux agricoles, occupés par quelques villages entourés de végétation plus ou moins dense.

Au niveau du paysage, le projet vient s'implanter dans un territoire déjà fortement investi par l'éolien. Même si le porteur de projet a souhaité développer un projet en cohérence avec les projets voisins de la Motte et celui en instruction de Lingham, de nombreux photomontages témoignent de la saturation visuelle qu'engendrerait la présence des éoliennes de l'ensemble des parcs dans le grand paysage et sur la silhouette des villages les plus proches.

Le  
Danger.

En ce qui concerne la biodiversité, la suppression de l'éolienne E5, qui se situait à moins de 200 m d'un boisement, mais toujours considérée dans l'étude d'impact, a permis de réduire les impacts sur les chiroptères. Mais l'étude devrait être actualisée avec les résultats de l'écoute en altitude. La mise en relation des résultats des expertises de terrain et des sensibilités connues des oiseaux à l'éolien aboutit à l'identification d'espèces modérément sensibles à l'exploitation d'un parc dans l'aire d'étude. Des pertes d'habitats sont estimées à l'égard des populations de Pluvier doré et de Vanneau huppé en période hivernale, sachant que ces espèces sont potentiellement effarouchées par les éoliennes.

### **2/ Le constat est que ce sera une vue sur « Une Forêt d'Eoliennes », « Une masse d'Eoliennes » quand on habite la rue du 8 Mai, coté Ouest :**

Ce ne sera pas agréable à regarder = 12 Eoliennes sur seulement une surface réduite de 2 km<sup>2</sup> (2km x 1km) (Rely = 5 ; Norrent-Fontes = 3 ; Lingham = 4). Cela semble très déraisonnable, et cet état des faits a bien été détecté et noté sur plusieurs rapports concernant ce projet. Il faut implanter des éoliennes pour avoir des énergies renouvelables, mais pas d'une façon anarchique. Il semble que c'est à celui qui pourra implanter le plus d'éoliennes possibles pour récupérer le maximum d'argent.

#### **Rappel sur le bruit : DANGER**

Un parc éolien génère plus de nuisances à niveau sonore égal qu'une infrastructure de transport. (Confirmé par des études l'AFSSET, aujourd'hui devenue l'ANSES).

Le parc éolien sera positionné coté vents dominants.

### **Le 09 Octobre 2020 : 3 Remarques sur le projet pour l'implantation d'éoliennes sur Norrent-Fontes.**

Monsieur et Madame DEQUENE, 2 rue du 8 Mai 1945 à Norrent-Fontes 62120.

AVIS N° 2019-2861 rendu le 4 octobre 2019 par délégation de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France  
3/12



**Remarques sur l'implantation des éoliennes sur le territoire de Norrent-Fontes :**

**1/ Les éoliennes ne seront pas positionnées sur un plateau ou sur les crêtes de collines** comme ce qui est indiqué dans les différents dossiers. Mais bien, dans la pente et à l'intérieur de la cuvette du versant à l'ouest de Norrent-Fontes, côté vents dominants. Car, Norrent-Fontes a la particularité d'être au centre d'une immense cuvette ayant la forme d'un fer à cheval et fermée au ¾, sans côté Est, côté marais, donc côté « village d'Ham-en-Artois ».

D'où le nom de Norrent-Fontes : « Fontes = Fontaines ». Le pays des fontaines et des puits Artésiens situés au milieu d'une cuvette. Les couches d'argile incurvées en surface et en profondeur ramenant automatiquement l'eau dans sa partie centrale. Mais le village est aussi réputé pour ses inondations répétitives à cause également de la forme environnementale du relief ramenant toujours une grande partie des eaux vers le centre du village (6 déclarations depuis 1990 en catastrophes naturelles pour inondations et coulées de boues).

Cette configuration a aussi pour conséquence par faible vent de créer un effet de résonance à travers cette immense cuvette en forme de fer à cheval lors de la création de bruits. Cela semble se comporter un peu comme un montage, particulièrement quand les vents sont très faibles au niveau du sol, et en particulier la nuit quand les bruits ambiants sont très faibles.

**Exemples :** On peut alors entendre distinctement le bruit des camions circulant sur l'autoroute A26 à plus de 2,5 kms de la maison quand il y a un vent faible côté Ouest le soir et surtout la nuit. Puis, quand un vent faible vient de l'Est, on peut aussi entendre le bruit des trains, la nuit à plus de 8 kms de là. Et quand un orage est situé en plein sur Norrent-Fontes et lorsqu'il y a très peu de vent, le bruit du tonnerre est très particulier, il ressemble au bruit de gros canons. Ce bruit semble résonner à travers le village et sans doute à travers la cuvette. Le risque est bien que le bruit résiduel des éoliennes puissent être entendus dans la cuvette tout en créant un effet de résonance lorsque les vents seront faibles au niveau du sol et en particulier la nuit (Effet caisse de résonance). L'analyse détaillée des rapports AFPSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail devenue l'ANSES, l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement) montre qu'elle est en phase avec ce que l'on trouve dans la littérature technique internationale, à savoir notamment que : Des effets mal connus (mais analysés depuis) peuvent générer des nuisances jusqu'à des distances de 2 km (effets de battement notamment par atmosphère nocturne stable). C'est pourquoi, il est toujours recommandé d'implanter des éoliennes sur des crêtes ou sur de grands et hauts plateaux afin que les bruits résiduels soient correctement diffusés à travers la campagne, et afin d'éviter le risque de résonance pouvant amener à les amplifier. Surtout quand un problème souvent négligé : Des phénomènes aérodynamiques amplifiés la nuit sous certaines conditions météorologiques, notamment diurnes, les vents sont forts en altitude et faibles au niveau du sol. Les premiers sollicitent donc fortement l'éolienne et augmentent son niveau sonore L<sub>a</sub>, alors que les faibles vents au sol génèrent un faible bruit de fond L<sub>0</sub>. La résonance peut alors produire ses effets à son maximum. C'est ce que l'on constate assez souvent, tôt le matin, l'été, par beau temps (Pas de vent au niveau du sol, mais avec les pales des éoliennes très agitées (Rapport de l'AFPSSET (Devenue l'ANSES))).

La forme du profil vertical de vitesse dépend alors du flux thermique net vers le sol. Par une chaude journée d'été, le flux solaire est prépondérant, l'air est chauffé par le bas et tend à monter, créant une atmosphère instable et fortement turbulente, conduisant à une certaine homogénéisation des vitesses de vent sur la verticale. A l'inverse, par une nuit claire, l'air est refroidi par le bas et reste au niveau du sol ; une telle atmosphère est très stable, et des écarts de vitesse importants entre le sol et l'altitude peuvent s'établir et perdurer. Du fait de ces variations de la vitesse du vent avec l'altitude, sensibles entre le bas et le haut des pales, le bruit aérodynamique dû au mouvement de la pale fluctue au cours de la rotation de la pale, générant des battements à basse fréquence, lesquels se superposent aux bruits « classiques » et se propagent à grande distance (les basses fréquences étant peu amorties). La majoration peut atteindre 5 dB, voire 9 dB quand les différents éoliennes d'un parc sont synchrones, ce qui est possible avec une atmosphère stable. (Mfr Van der Berg (Rapport /Thèse /2006))

**2/Le constat est que ce sera la rue sur « Une Forêt d'Éoliennes », « Une masse d'Éoliennes » quand on habite la rue du 8 Mai, côté Ouest :**  
Ce ne sera pas agréable à regarder = 12 Éoliennes sur une surface réduite de 2 km2 (2km x 1km) (Rely = 5 ; Norrent-Fontes = 3 ; Linghem = 4). Cela semble très déraisonnable, et cet état des faits a bien été détecté et noté sur plusieurs rapports concernant ce projet. Il semble que c'est à celui qui pourra implanter le plus d'éoliennes possibles pour récupérer le maximum d'argent.

**Rappel sur le bruit :** Un parc éolien génère plus de nuisances à niveau sonore égal qu'une infrastructure de transport. (Confirmé par des études l'AFPSSET (ANSES)).

**3/DANGER / Création d'une petite « Doline » (Juste à quelques mètres d'un futur emplacement d'une éolienne), il y a environ 10 ans lors d'un hiver particulièrement pluvieux.** (Diamètre = Environ 1,5m ; Profondeur = Environ 1 mètre). Le trou ne s'est plus agrandi ensuite. Il est resté en l'état pendant un certain temps, puis a été rebouché. Sans doute par le fermier qui exploitait cette toute petite parcelle). Présence d'une rivière formant une cavité souterraine ?

On peut alors entendre distinctement le bruit des camions circulant sur l'autoroute A36 à plus de 2,5 kms de la maison quand il y a un vent faible côté Ouest le soir et surtout la nuit. (Effet caisse de résonance à cause du relief et de la présence de vents très faibles au niveau des sols ?)



2 Rue du 8 Mai 1945

Norrent-Fontes

Rely

**Le 09 Octobre 2020 :** 3 Remarques sur le projet pour l'implantation d'éoliennes sur Norrent-Fontes Monsieur et Madame DEQUENE, 2 rue du 8 Mai 1945 à Norrent-Fontes 62120. (Remarques : Feuilles 1/3 ; 2/3 et 3/3).

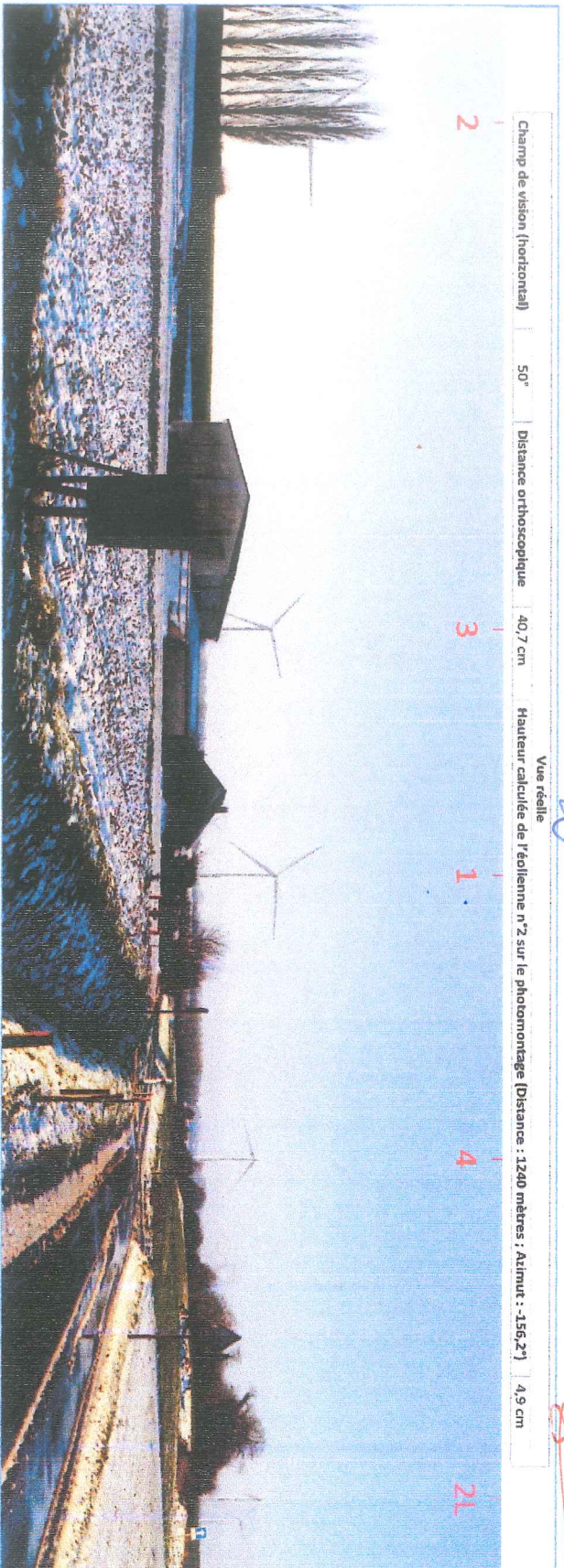
Lors d'un hiver très pluvieux, apparition, il y a environ 10 ans sur la très petite parcelle de forme triangulaire d'une petite « Doline » de diamètre 1,5m sur une profondeur d'environ 1m. Elle a été ensuite rebouchée.



**Le 09 Octobre 2020 : 3 Remarques sur le projet pour l'implantation d'éoliennes sur Norrent-Fontes.**  
 Monsieur et Madame DEQUENE, 2 rue du 8 Mai 1945 à Norrent-Fontes 62120.  
 (Remarques : Feuilles 1/3 ; 2/3 et 3/3).

*[Signature]*

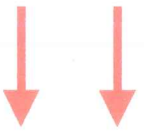
*Page 271*



Evaluation des impacts paysagers :

TYPLOGIE DE L'ÉLÉMENT PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER			
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parc éolien de la Motte Parc éolien de Linghem II	Le projet s'inscrit dans la continuité visuelle du parc de Linghem. Il a un effet dételé sur l'horizon conséquent (un peu moins de 50°) du fait de la proximité du projet. La hauteur apparente des éoliennes est similaire à celles des éoliennes de Linghem II.	> Effet dételé sur l'horizon > Effet de renforcement du motif éolien	1	2	3	4
Perception depuis l'habitat concurrentiel avec une silhouette de bourg	Parc éolien de Norrent-Fontes	La proximité immédiate du projet, la hauteur apparente des éoliennes et l'étalement du motif éolien contribuent à modifier significativement la perception du paysage quotidien pour les riverains. Quelques habitations présentent localement un rapport d'échelle défavorable avec les éoliennes.	> Effet d'écrasement du bâti > Modification du paysage quotidien	1	2	3	4

**Le Danger.**



**2/ Le constat est que ce sera une vue sur « Une Forêt d'Eoliennes », « Une masse d'Eoliennes » quand on habite la rue du 8 Mai, côté Ouest :**

Ce ne sera pas agréable à regarder = 12 Eoliennes sur seulement une surface réduite de 2 km2 (2km x 1km) (Relv = 5 ; Norrent-Fontes= 3 ; Linghem = 4).  
 Cela semble très déraisonnable, et cet état des faits a bien été détecté et noté sur plusieurs rapports concernant ce projet.  
 Il est certain qu'il faut implanter des éoliennes pour avoir des énergies renouvelables, mais pas d'une façon anarchique.  
 Il semble que c'est à celui qui pourra implanter le plus d'éoliennes possibles pour récupérer le maximum d'argent.

**Rappel sur le bruit : DANGER**

Un parc éolien génère plus de nuisances à niveau sonore égal qu'une infrastructure de transport. (Confirmé par des études l'AFSSET, aujourd'hui devenue l'ANSES).  
 Le parc éolien sera positionné côté vents dominants.



et Mme Dehamel Olivier  
4 grand rue  
62960 Ligny les aires.

Monsieur,

Je suis partisan pour la pose d'éoliennes car on utilise une force inépuisable et gratuite : le vent.

Cette énergie est nécessaire compte tenu de la forte augmentation dans chaque foyer de l'utilisation de l'électricité par la multitude des équipements que nous utilisons (portables ordi télé lave vaisselle, lave linge, sèche linge, four....)

Pour les recettes communales pour leur assurer un meilleur équilibre financier, voir se permettre quelques investissements.

Il serait intéressant que, sur les biens communaux, une éolienne puisse être posée pour les raisons économiques mais aussi pour proposer et faire profiter la population communale inscrite et recenser, la prise en charge du montant de leur facture EDF à l'année de la pose de l'éolienne et ceci durant leur vie dans la commune sur présentation du justificatif.

C'est un moyen de convaincre les plus récalcitrants, et tout le monde serait fier et satisfait de leur conseil municipal "ÉCOLO et ÉCONOME".

Bien cordialement

Le 9 Octobre 1920 à 17 heures 15

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, Pierre Yves DANBAINÉ, déclare clos le présent  
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs  
du 9 Septembre au 9 octobre 1920,  
de deux heures heures d'ouverture de la mairie heures  
et de deux heures heures à deux heures heures

Les observations ont été consignées au registre par NEUF personnes  
(pages n°s 2 à 4).

En outre, j'ai reçu 3 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre

1. - Lettre en date du 9 octobre de M. Duru Michel  
N° 10 du Registre
2. - Lettre en date du 9 octobre de M. DEQUENNE Jean Luc  
N° 11 du Registre
3. - Lettre en date du 9 octobre de M. Duarnet Isabelle  
N° 12 du Registre

